

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33<sup>e</sup> année – N° 5 – Mercredi 9 février 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. E-mail: [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

### Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

#### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 1<sup>er</sup> février 2011

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé membres de la Chambre des avocats:

- M<sup>e</sup> Martine Lang, avocate, Porrentruy;
- M<sup>e</sup> Alain Schweingruber, avocat, Delémont;
- M<sup>e</sup> Alain Steullet, avocat, Delémont.

Sont nommés membres suppléants:

- M<sup>e</sup> Vincent Cattin, avocat, Saignelégier;
- M<sup>e</sup> Jean-Marc Christe, avocat, Delémont;
- M<sup>e</sup> Claude Jeannerat, avocat, Delémont.

La période de fonction débute le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2015.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service de l'économie rurale

### Indemnisation pour la formation des éleveurs de chevaux

Le canton du Jura recommande aux éleveurs de chevaux de parfaire au mieux leur formation. Pour les formations spécifiques qui ne sont pas dispensées dans le canton, une indemnisation peut être octroyée.

Les demandes doivent être adressées au Service de l'économie rurale, « Formation élevage chevalin », CP 131, 2852 Courtételle, en joignant le programme des cours suivis et les justificatifs des dépenses.

Délai: 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Service de l'économie rurale: Bernard Beuret.

Service des ponts et chaussées  
Commune de Mervelier

### Restriction de circulation

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 107 de l'ordonnance fédérale du 5 décembre 1979 sur la signalisation routière (OSR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, la République et Canton du Jura, par le Service des ponts et chaussées publie la restriction de circulation suivante:

⇒ **Route cantonale N° 250.2, Mervelier – La Scheulte; Route cantonale N° 1563, Mervelier – Montsevelier; Carrefour du centre du village**

Le régime des priorités au carrefour est modifié pour donner un sens prioritaire à la circulation Corban – Montsevelier (et inverse). Cela implique les adaptations de signalisation suivantes:

- pose des signaux OSR 3.03 « Route Principale » avec plaque complémentaire OSR 5.09 « Direction de la route principale » à l'approche du carrefour sur les branches ouest (Corban) et nord (Montsevelier);
- pose du signal OSR 3.04 « Fin de la route principale » sur la RC 250.2 quelque dizaine de mètres après le carrefour à l'attention du trafic en direction de la Scheulte;
- pose du signal 3.02 « Cédez le passage » avec plaque complémentaire OSR 5.09 « Direction de la route principale » sur la RC 250.2 à l'entrée est du carrefour;
- suppression du signal OSR 3.01 « Stop » sur la RC 1563 à l'entrée nord du carrefour.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir sous pli lettre-signature au Service des ponts et chaussées, 7b, rue Saint-Maurice, 2800 Delémont.

Delémont, le 2 février 2011.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Corban

#### Assemblée communale extraordinaire

lundi 28 février 2011, à 20 h 15, au complexe scolaire, salle des assemblées.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2010.
2. Présentation, discussion et approbation d'un crédit de 30000 francs pour l'élaboration d'un projet de l'ouvrage destiné à la rénovation du Complexe scolaire. Mandater le Conseil communal pour financer et consolider ce projet par un emprunt bancaire.
3. Présentation, discussion et approbation d'un crédit de 170000 francs pour la rénovation complète de 4 ponts situés sur la rivière « La Scheulte ». Mandater le Conseil communal pour financer ce projet par un emprunt bancaire.
4. Divers et imprévu.

Conseil communal.

### Corban

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e les 9 et 10 avril 2011

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Corban sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 28 février 2011, à 18 heures.

L'acte de candidature doit porter le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, la signature manuscrite de la candidate ou du candidat et les signatures manuscrites d'au moins cinq électrices et électeurs domiciliés dans la commune.

Ouverture du bureau de vote: samedi 9 avril 2011, de 19 à 20 heures, et dimanche 10 avril 2011, de 10 à 12 heures.

Corban, le 7 février 2011.

Conseil communal.

### Courroux

#### Parcage à la rue de la Birse

Vu la reprise de la rue de la Birse par la commune; vu l'avis aux habitants; vu les dispositions des articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; de l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; des articles 47 et 50, alinéa 4, de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la police des routes et la signalisation routière, le Conseil communal a décidé, en séance du 7 février 2011, de restrictions dans cette rue par la pose des signaux suivants:

- **2.50** interdiction de parquer 3x sur les deux côtés de la rue sur toute sa longueur.

Le plan de signalisation peut être consulté au Secrétariat communal jusqu'au 11 mars 2011.

En vertu des articles 94 et ss du Code de procédure administrative, il peut être formé opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Courroux, jusqu'au 11 mars 2011 inclusivement.

Elles porteront la mention « Rue de la Birse signalisation ».

Courroux, le 9 février 2011.

Conseil communal.

### Delémont

#### Arrêté du Conseil de ville du 31 janvier 2011

##### Tractandum N° 01/2011

1. Le plan des zones de dangers naturels « La Sorne Amont » (échelle 1:5000) avec les prescriptions correspondantes est adopté.
2. Le plan d'occupation du sol (échelle 1:1000) est adopté.
3. Le cahier des prescriptions est adopté.
4. Le plan spécial N° 73 « Delémont marée basse – En Dozière » est adopté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 10 mars 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

### Fontenais

#### Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Fontenais le 21 octobre 2010, a été approuvé par le Service des communes le 21 janvier 2011.

Réuni en séance du 31 janvier 2011, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2011.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Fontenais, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Conseil communal.

### Les Genevez

#### Assemblée d'information concernant l'épuration des eaux usées des secteurs hors zone

lundi 28 février 2011, à 20h15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Présentation du dossier PGEEHZ (Plan général des eaux hors zone) en collaboration avec le Bureau ATB S.A. et l'Office de l'environnement.
2. Zones d'épuration des hameaux.
3. Investissements.
4. Tracés des collecteurs et emplacements des STEP.

Le dossier est déposé dès le 9 février 2011 au Bureau

communal des Genevez où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau.

Immédiatement après l'assemblée d'information:

#### **Assemblée communale extraordinaire**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter le crédit de Fr. 1 460 000.– pour la réalisation du PGEE hors zone, financement par emprunt bancaire et participation de tiers. Donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider l'emprunt.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 182 000.– pour le remplacement de la conduite d'eau potable secteur Le Prédame, financement par emprunt bancaire, par le fonds de réserve « Service des eaux » et participation de tiers. Donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider l'emprunt.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 173 000.– pour le remplacement de l'éclairage public secteur Le Prédame, financement par emprunt bancaire et participation de tiers. Donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider l'emprunt.

Conseil communal.

### **Porrentruy**

#### **Entrée en vigueur du règlement d'application concernant la perception des taxes et les modalités d'élimination des déchets et de l'arrêté concernant les taxes d'élimination des déchets**

Les règlements et arrêtés communaux susmentionnés ont été acceptés par le Conseil municipal de Porrentruy le 18 novembre 2010.

Le Conseil municipal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le règlement et l'arrêté peuvent être consultés au Secrétariat municipal.

Conseil municipal.

### **Avis de construction**

#### **La Baroche**

Requérante: Commune de La Baroche, rue du Cornat 12, 2946 Miécourt; auteur du projet: Michel Rondez, Triage forestier La Baroche, Haut du Village 18, 2954 Asuel.

Projet: Dessertes forestières, comprenant la réfection et la stabilisation de chemins et de pistes forestières, la construction d'un chemin et de pistes et l'abandon de divers layons (compensation écologique), sur les parcelles N<sup>os</sup> 881, 886, 1820 et 1822 (surfaces 541 405, 645 282, 120 597 et 601 599 m<sup>2</sup>), sise aux lieux-dits « La Vigne, Le Mont de Miserez et La Mossenièr », zone Forêt.

Dimensions: Réfection d'un chemin carrossable existant: 850 m; aménagement d'une piste en chemin carrossable: 200 m; construction d'un nouveau chemin carrossable: 650 m; construction d'une nouvelle piste: 200 m; aménagement d'une piste en chemin carrossable: 150 m; stabilisation de piste: 550 m; stabilisation de piste: 125 m; aménagement d'une piste en chemin carrossable: 300 m.

Genre de construction: Chaille et groise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011, au Secrétariat communal de La Baroche, 2946 Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 8 février 2011.

Secrétariat communal.

### **Bassecourt**

Requérants: Laetitia Florez et Daniel Cancellara, place de la Poste 2, 2802 Develier; auteur du projet: Caramanna & Jaquet S.à.r.l., bureau d'architecture, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/cave et terrasse couverte en annexes contiguës, piscine extérieure, pome à chaleur, sur la parcelle N° 4469 (surface 1139 m<sup>2</sup>), sise au chemin du Cras les Charmés, zone d'habitation HAc, plan spécial « Champ de Breuil - Cras les Charmés ».

Dimensions principales: Longueur 12 m 46, largeur 11 m, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m; dimensions garage/terrasse: longueur 10 m 09, largeur 9 m 07, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m; dimensions piscine: longueur 11 m, largeur 3 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques TC et isolation périphérique; façades: béton apparent, crépissage de teinte à définir; toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 2 février 2011.

Secrétariat communal.

### **Cœuve**

Requérants: Anne-Sylvie et Grégory Champion, Le Boitchelat 60, 2905 Courtedoux; auteur du projet: Villasa & BâtiConcept Architecture S.à.r.l., rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy 2.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/entrée et terrasse couverte en annexes contiguës + pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 3518 (surface 1018 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Sur la Forge », zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 15 m 90, largeur 10 m, hauteur 5 m 93, hauteur totale 7 m 42.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cœuve, le 3 février 2011.

Secrétariat communal.

### Courgenay

Requérants: Pamela et Raphaël Bonvallat, chemin des Cras 5, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Multiconstructions Amatennes S.A., 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec place couverte/bûcher en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 903 (surface 592 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Le Breuil», zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 10 m 90, largeur 8 m 20, hauteur 3 m, hauteur totale 6 m 52; dimensions de l'annexe: longueur 7 m 70, largeur 3 m 10, hauteur 2 m 90.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur noire.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 2 février 2011.

Secrétariat communal.

### Courroux

Requérants: Magaly et Yann Barth, Bellevie 14, 2822 Courroux; auteur du projet: Kury Stähelin Architectes S.A., Vauche 6, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/rangement et terrasse couverte en annexes contiguës + chauffage à gaz, sur la parcelle N° 388 (surface 884 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Les Contours», zone d'habitation HAc, plan spécial «Les Contours IV».

Dimensions principales: Longueur 17 m 39, largeur 9 m 49, hauteur 6 m 24, hauteur totale 6 m 24; dimen-

sions annexes: longueur 17 m 93, largeur 3 m 20, hauteur 2 m 66, hauteur totale 2 m 66.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte gris brun; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 9 février 2011.

Secrétariat communal.

### Damphreux

Requérante: Fondation des Marais de Damphreux, par M. Jean-Pierre Egger, La Grenière 199, 2944 Bonfol; auteur du projet: RWB Jura S.A., route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction de deux cabanes d'observation sur pilotis, chemin piétonnier en copeaux de bois, transformation d'une loge existante et rénovation d'une cabane de rangement, sur les parcelles N°s 2160 et 2192 (surfaces 76700 et 221204 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit «Les Cœudres», zone Agricole.

Dimensions principales: Cabane d'observation (2x): longueur 9 m 39, largeur 4 m 50, hauteur 3 m 30, hauteur totale 4 m 30; loge existante: longueur 7 m 15, largeur 4 m 80, hauteur 1 m 70, hauteur totale 5 m 09; cabane de rangement: longueur 3 m, largeur 2 m, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m 35.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: bardage en bois de teinte brun gris; couverture: tuiles TC et éternit.

Dérogation requise: Article 24 LAT + article 3.4.3 RCC (périmètre de protection de la nature).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 novembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Damphreux, le 7 février 2011.

Secrétariat communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par e-mail à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

**Delémont**

Requérante: Bien Chez Soi.ch, José Iglesias, Deute, 2855 Glovelier.

Projet: Construction d'une maison familiale avec un couvert pour deux voitures, sur la parcelle N° 4951 (surface 842 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Murgier, zone HAh, zone d'habitation A, secteur HAh.

Dimensions principales: Longueur 16 m, largeur 13 m, hauteur 6 m 45, hauteur totale 6 m 45; couvert: longueur 6 m, largeur 4 m 30, hauteur 2 m 85, hauteur totale 2 m 85.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC; façades: isolation périphérique/crèpissage, couleur blanche; couverture: étanchéité; chauffage par pompe à chaleur.

Plan spécial N° 67 « Mexique Ouest ».

Dérogation requise: Article HA 15 (hauteurs).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme et de l'environnement, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 7 février 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

**Ederswiler**

Requérant: Noël Willemin, Dorfstrasse 28, 2813 Ederswiler; auteur du projet: Rindlisbacher AG, 4564 Obergerlafingen.

Projet: Construction d'un rural avec étable, fenil, fosse à purin, SRPA, silo trancé, sur la parcelle N° 464 (surface 15400 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Bunz », zone Agricole.

Dimensions principales: Longueur 48 m 43, largeur 36 m 66, hauteur 5 m, hauteur totale 10 m 28.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques, ossature bois; façades: bardage en bois de teinte naturelle; couverture: tôle isolée de couleur rouge.

L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

**Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Ederswiler, le 8 février 2011.

Secrétariat communal.

**Montfaucon**

Requérants: Ursula et Arnould Marchand, La Chapelle 19, 2886 Epiquez; auteur du projet: Roger Heyer, 2350 Saignelégier.

Projet: Construction d'une maison familiale, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 502 (surface 604 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Champs-Fleuris, zone d'habitation HAc, plan spécial « Champs Mathias 1 ».

Dimensions principales: Longueur 17 m 50, largeur 8 m 50, hauteur 4 m 80, hauteur totale 7 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques Ytong; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 2 février 2011.

Secrétariat communal.

**Montfaucon**

Requérante: Commune de Montfaucon, 2362 Montfaucon; auteur du projet: Arc Architecture S.à.r.l., Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: Déconstruction et reconstruction de la halle de gymnastique, assainissement et extension de l'école, chauffage à pellets + aménagements extérieurs, sur la parcelle N° 187 (surface 3810 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Pré Petitjean, localité de Montfaucon, zone d'utilité publique UAa.

Dimensions de l'école: Longueur 20 m 20, largeur 11 m 25, hauteur 6 m 60, hauteur totale 8 m 78; dimensions de la halle: longueur 40 m 15, largeur 13 m 94, hauteur 8 m 30, hauteur totale 12 m 61; dimensions zone centrale: longueur 12 m 96, largeur 15 m 56, hauteur 8 m, hauteur totale 8 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois et isolation; briques et isolation périphérique; briques, isolation, béton; façades: crépissage, bois, béton, de teinte à définir; couverture: tuiles de couleur rouge ou brune.

Dérogation requise: Article 117<sup>5</sup> RCC (toiture plate).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 3 février 2011.

Secrétariat communal.

### Montfaucon

Requérants: François et Patrick Frésard, Froidevaux, 2362 Montfaucon; auteur du projet: Delaval AG, rue du Vieux Village 4A, 1266 Duillier.

Projet: Agrandissement du rural (bâtiment N° 101) comprenant stabulation, fosse à purin, SRPA, place à fumier, sur la parcelle N° 252 (surface 798 198 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Froidevaux», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 42 m 02, largeur 23 m 91, hauteur 3 m 90, hauteur totale 7 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: muret béton, briques, ossature bois; façades: briques rouges apparentes, bardage bois; couverture: éternit grandes ondes de couleur brune.

Dérogation requise: L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 3 février 2011.

Secrétariat communal.

### Vicques

Requérante: Nathalie Currat, rue des Alevins 8, 2824 Vicques; auteur du projet: SEO Architecture, M. Pierre Chételat, rue de la Golatte 31, 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment N° 8, comprenant le rehaussement de la toiture pour l'aménagement des combles, nouvelle terrasse au sud + panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 332 (surface 642 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Alevins, zone Mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 14 m 59, largeur 9 m 50, hauteur 6 m 80, hauteur totale 9 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques Calipus; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: éternit Structa de couleur noire.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 2 février 2011.

Secrétariat communal.

## Mises au concours

Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours pour les districts de Delémont et d'Ajoie plusieurs postes d'

### assistants sociaux – assistantes sociales

Taux d'activité: temps pleins (Delémont); temps partiels (Delémont et Porrentruy).

Mission: assumer des tâches sociales et administratives dans le cadre de l'aide sociale; être apte à travailler avec une population pouvant présenter des difficultés multiples, développer un travail inter disciplinaire.

Exigences: diplôme HES en travail social ou formation équivalente (brevet en assurances sociales), être à l'aise avec les travaux administratifs, être dynamique et faire preuve d'esprit d'initiative, s'organiser et travailler de manière indépendante, l'expérience professionnelle dans le domaine du travail social serait un atout.

Traitement: selon l'échelle cantonale des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> avril 2011 ou date à convenir.

Lieu de travail: Delémont ou Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Michel Ammann, directeur SSR Delémont, téléphone 032 420 72 72, ou M. François Erard, directeur SSR Ajoie, téléphone 032 420 78 00.

Les offres accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au 26 février 2011 avec mention «Postulation» au Service social régional du district de Delémont, M. Michel Ammann, rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, et/ou Service social régional d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, M. François Erard, rue Pierre-Péquignat 22, 2900 Porrentruy.

## Avis divers

Syndicat d'améliorations foncières (SAF) Boncourt

### Assemblée générale


lundi 21 février 2011, à 20 heures, à l'aula de l'école primaire de Boncourt.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai 2007.
4. Rapport du président.
5. Rapport du directeur technique.
6. Election d'un nouveau membre à la commission d'estimation.

7. Election du secrétaire du Syndicat AF.
8. Comptes 2007, 2008, 2009 et 2010:
  - rapport du caissier;
  - rapport des vérificateurs des comptes;
  - approbation par l'assemblée et décharges aux organes du Syndicat.
9. Bilan écologique final, compensations et état de la situation.
10. Etat de la 2<sup>e</sup> étape des travaux.
11. Suite des travaux du SAF:
  - répartition définitive;
  - répartition finale des frais;
  - plan de zones de protection;
  - dissolution du SAF.
12. Rapport du Service des ponts et chaussées (A16) sur l'état des travaux.
13. Rapport du Service de l'économie rurale.
14. Divers.

Syndicat d'améliorations foncières de Boncourt.



**Installations solaires thermiques**  
**Module 1**  
Bases et installations compactes


**Public cible :**  
Prioritairement les installateurs en installations techniques du bâtiment, puis toute personne intéressée par le solaire thermique et ses composants.

**Programme :**


- Bases physiques
- Composants d'une installation thermique
- Présentation d'une installation complète
- Construction de l'installation complète
- Différentes installations solaires

**Coût :**  
CHF 460.- (documentation et pause-café comprises).  
Réduction pour les membres Swissolar et USIE.

**Date, lieu :**  
16 février 2011 – Yverdon-les-Bains  
8h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE Sàrl  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



**Installations solaires thermiques**  
**Module 2**  
Cours perfectionnement


**Public cible :**  
Prioritairement les installateurs en installations techniques du bâtiment, puis toute personne intéressée par le solaire thermique et ses composants.

**Programme :**

- Construction de l'installation
- Compléments des notions de base
- Intégration aux installations traditionnelles du bâtiment
- Installations combinées chauffage/eau chaude
- Compléments du dimensionnement
- Installations plus complexes
- Exercices

**Coût :**  
CHF 460.- (documentation et pause-café comprises).  
Réduction pour les membres Swissolar et USIE.

**Date, lieu :**  
17 février 2011 – Yverdon-les-Bains  
8h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE Sàrl  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



**Minergie/Minergie-P :**  
**Bases et exigences**

**MINERGIE®**


**Public cible :**  
Architectes, entreprises générales, planificateurs.

**Programme :**

- Exigences de base
- Exemple de rénovation
- Exigences supplémentaires
- Procédures et dossier de demande de certificat

**Coût :**  
CHF 230.- (incl. TVA, documentation et pause-café compris)

**Date et lieu :**  
22 février 2011 – Yverdon-les-Bains  
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE Sàrl  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** Commune mixte de Montfaucon.

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Commune mixte de Montfaucon, à l'attention de Administration communale, Case postale 26, 2362 Montfaucon (Suisse), téléphone 032 955 11 22, fax 032 955 12 19. E-mail: [info@montfaucon.ch](mailto:info@montfaucon.ch).

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** selon l'adresse indiquée au point 1.1.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 4.3.2011

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 18.3.2011. **Heure:** 18 heures.

**Exigences formelles:** La date et l'heure correspondent à celles du timbre postal, enveloppe timbrée dans une poste suisse, courrier A avec la mention «Ecole + salle polyvalente, Montfaucon/Maçonnerie».

1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Commune/Ville.

1.6 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.7 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.

1.8 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

#### 2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution

2.2 **Titre du projet du marché:** rénovation complexe scolaire et nouvelle salle polyvalente.

2.3 **Référence/numéro de projet:** ARC-070.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 45000000 – Travaux de construction

**CFC:** 211 – Travaux de l'entreprise de maçonnerie

2.5 **Description détaillée du projet**

**Canalisations:** réfection et nouvelles fouilles  
**Béton armé:** fondations, radiers, murs, dalles  
**Maçonnerie:** murs en TC, K-Fase

2.6 **Lieu de l'exécution:** Montfaucon, Complexe scolaire.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

**Début:** 2.5.2011. **Fin:** 21.10.2011.

#### 3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation**

Seules les entreprises inscrites par courrier, fax ou courriel à l'adresse ci-dessus jusqu'au 4.3.2011, à 18 heures, recevront le dossier d'offre. Après ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte. Les entreprises doivent conserver une preuve de leur inscription.

3.2 **Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admise selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** autorisée selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 **Critères d'adjudication conformément aux critères suivants:**

— montant corrigé de l'offre: pondération 60%;

— qualité technique, performance et expérience: pondération: 20%;

— écologie: pondération 10%;

— qualité de l'offre, programme des travaux: pondération: 10%.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 4.3.2011.

**Prix:** aucuns.

**Conditions de paiement:** le dossier d'appel d'offres est gratuit.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 12 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** ARC Architecture S.à.r.l., Grand-Rue 62, 2720 Tramelan (Suisse), téléphone 032 487 30 70, fax 032 487 30 72.

E-mail: [info@arc-architecture.ch](mailto:info@arc-architecture.ch).

**Dossier disponible à partir du:** 21.2.2011 jusqu'au 4.3.2011.

**Langues du dossier d'appel d'offres:** français.

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** l'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

#### 4. Autres informations

4.2 **Conditions générales:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 **Conditions régissant la procédure:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 **Autres indications:** les travaux seront adjugés conformément aux documents du dossier d'appel d'offres.

4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel de la République et Canton du Jura.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**



**4.7 Indication des voies de recours**

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Appel d'offres****1. Pouvoir adjudicateur**

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura, Gouvernement.

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des ponts et chaussées, Section routes cantonales, à l'attention de M. Hubert Kottelat, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

E-mail: [hubert.kottelat@jura.ch](mailto:hubert.kottelat@jura.ch).

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** selon l'adresse indiquée au point 1.1.

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 1.4.2011.

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 3.5.2011.

**Exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du point 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

**1.5 Genre de pouvoir adjudicateur:** canton.

**1.6 Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

**1.7 Genre de marché:** marché de services.

**1.8 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

**2. Objet du marché**

**2.1 Genre du marché de services:** prestations de construction.

**Catégorie de services CPC:** [12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique.

**2.2 Titre du projet du marché**

H18: Le Noirmont, traversée de localité, mandat d'ingénieur civil.

**2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 71000000, Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.

**2.5 Description détaillée des tâches**

Prestations de l'ingénieur civil pour les phases d'appel d'offres et de réalisation selon dénomination SIA 103.

Route principale longueur 1,7 km comprenant:

- trottoirs, carrefours, places
- collecteur d'eaux pluviales
- conduites d'eau potable
- collecteur d'eaux usées
- électricité
- conduites industrielles

**2.6 Lieu de la fourniture du service:** Le Noirmont.

**2.7 Marché divisé en lots:** non.

**2.8 Des variantes sont-elles admises:** non.

**2.9 Des offres partielles sont-elles admises:** non.

**2.10 Délai d'exécution**

**Début:** 1.7.2011. **Fin:** 31.12.2014.

**3. Conditions**

**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

**3.2 Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

**3.3 Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

**3.5 Communauté de soumissionnaires:** admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

**3.6 Sous-traitance:** la sous-traitance n'est pas admise.

**3.7 Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.

**3.8 Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

**3.9 Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

**3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 28.2.2011.

**Prix:** Fr. 100.–.

**Conditions de paiement:** selon les indications du point 3.13.

**3.11 Langues acceptées pour les offres:** français.

**3.12 Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

**3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section routes cantonales, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

**Langues du dossier d'appel d'offres:** français.

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** inscription préalable auprès du Service des ponts et chaussées jusqu'au 28 février 2011 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « Cpte N° 451.110.32-CC-RC: H18, Le Noirmont ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription.

L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront envoyés par courrier recommandé aux soumissionnaires inscrits, le 4 mars 2011. Les documents techniques nécessaires à l'élaboration des offres seront téléchargeables grâce à un lien qui sera transmis aux soumissionnaires inscrits.

**4. Autres informations**

**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** sans indications.

**4.2 Conditions générales:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

**4.3 Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 **Autres indications:** la législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du *simap.ch*.
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours**  
Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.
-